

Dérapiage Pharaonique sur la route des Tamarins : + 75% !

Surréaliste. La facture finale de la route des Tamarins sera 466 millions d'euros plus chère que prévu. La note atteint provisoirement 1 091 millions d'euros. La Région Réunion essaie d'expliquer pourquoi, dans un audit maison, où l'on découvre notamment que La Réunion est une île...

Le 28 Décembre 2007, le Conseil économique et social de La Réunion (CESR) s'alarmait de ce que le chantier de la « route des Tamarins » était passé d'un coût initial de 650 millions d'euros, « à plus de 1 milliard d'euros ». Il dénonçait « la dérive du coût de l'opération (...) cette véritable explosion grève globalement la quasi-totalité des secteurs d'intervention de la collectivité », et en conséquence préconisait « le lancement d'un audit afin de déterminer clairement les raisons qui ont conduit à cette envolée des coûts... ». Depuis, les choses ne se sont pas arrangées, l'assemblée plénière du 4 janvier 2008 ayant porté l'engagement comptable à 1 091 milliards d'euros, « proche du coût prévisionnel de livraison de l'opération au second semestre 2009, hors réclamations et contentieux non encore avérés... » Or donc, le dépassement des Tamarins s'élèverait provisoirement à la bagatelle de 466 millions d'euros, soit 75% du coût initial ! Ce qui est pour le moins extraordinaire...

Margie Sudre s'est publiquement émue du gonflement de la facture, s'inquiétant « de la réelle capacité de la Région à mener à son terme les grands chantiers tels que le tram-train et la Maison des civilisations ». Une inquiétude partagée sourdement par les professionnels du BTP qui appréhendent l'après-route des Tamarins et le trou de 12 à 18 mois qui devrait précéder l'ouverture du prochain grand chantier, celui du tram-train dont la livraison du 1er tronçon (Saint-Paul/Sainte-Marie) est prévue pour 2013, avec beaucoup de chance. Cette flambée de 75% des coûts que Pierre Vergès qualifie avec candeur de « mésaventure » n'est pas intervenue de manière subreptice. Ainsi, « Le Moniteur N° 5300 du 24/06/2005 » soulignait-il, en page 34, que « le coût total des travaux de la route des Tamarins est désormais estimé à 850 millions d'euros, en augmentation de 33 % par rapport à la précédente évaluation, qui remontait à 2000 (635 millions d'euros)... » Ce qui amenait la Région Réunion à affirmer que l'augmentation des coûts de chantier était due « pour 85 % à des causes objectives incontestables », à savoir inflation, augmentation de l'indice du BTP, ajustements sur le tracé... Les 15% restants – contestables ? - découlant « d'une augmentation des prix présentés par les entreprises » Une explication complétée comme suit par la Région, toujours citée par Le Moniteur : « en aucun cas, la Région n'acceptera une situation où elle pourrait être captive d'ententes qui faussent les prix... »

La pertinence d'un Cicéron croisé avec un bureau d'étude

Ce qui aurait entraîné la collectivité, alors maître d'ouvrage avec l'Etat, à employer une procédure négociée dans le cas de six marchés pour lesquels les entreprises avaient présenté des offres jugées anormalement élevées. Avec pour résultat, d'après la Région, d'avoir obtenu « des réductions substantielles » sur quatre de ces dossiers, deux autres ayant été relancés en appel d'offres. Au titre des péripéties, il convient de noter que le tribunal administratif a annulé pour vice de forme, le 5 octobre 2004, une procédure de passation de marché pour la construction d'un viaduc et d'une tranchée couverte sur le tracé de la fameuse route. « Bouygues Travaux publics », la société plaignante, qui avait répondu en vain à l'appel d'offres et s'estimait en conséquence lésée, avait obtenu gain de cause, alors que les négociations avec Eiffage et Vinci, étaient sur le point d'aboutir autour de 80 millions d'euros. Le conseil régional avait alors sagement décidé de ne pas faire appel et de relancer la procédure... sans qu'elle profite pour autant à « Bouygues Travaux publics ». La Région serait donc pleinement consciente du risque que représentent les « ententes », dénonçant par avance l'impact d'une telle organisation occulte sur le coût de l'opération... Pourtant, s'il est un paramètre potentiellement jugé comme marqueur de tels phénomènes, c'est bien l'apparition d'appels d'offres infructueux et les marchés négociés qui s'en suivent... C'est ce que soulignait Jean-Pierre Bueb, Conseiller au Service Central de Prévention de la Corruption, dans sa contribution au Forum Mondial 2006 de l'OCDE sur la lutte contre la fraude et la corruption dans les marchés publics. D'ailleurs, le 26/05/2005, dans un communiqué, le président de la Région, mettait « en garde l'ensemble des élus contre toute situation qui serait de nature à alimenter des rumeurs mettant en cause leur probité. Cette vigilance s'adresse à tous les élus et il convient ici de rappeler que la totalité des groupes politiques de l'assemblée régionale est représentée au sein de la commission d'appel d'offres. La Région tient à préciser qu'en aucune façon les procédures utilisées par la Collectivité ne peuvent être considérées comme étant à l'origine de ces surcoûts. Au contraire, en ayant déclaré des appels d'offres infructueux, elle a refusé d'avaliser des offres jugées anormalement élevées... ». Cette protestation de bonne foi mérite d'être entendue, mais dans l'absolu et hors le contexte de la route des Tamarins, le propre des ententes est d'intégrer la possible réaction hostile du décideur. Fait plaisant, qui n'avait sans doute pas manqué d'éveiller le sens de l'humour ou la satire de certains élus ou observateurs, il est arrivé que tel conseiller régional, plutôt branché audiovisuel... fasse preuve de la pertinence d'un Cicéron croisé avec un bureau d'étude, dans la défense des solutions techniques préconisées par une entreprise au sujet d'un marché ou d'un ouvrage d'art. Sans doute une illumination... Quoi qu'il en soit, la Région, soucieuse de bonne gouvernance, a répondu à la demande du CESR et procédé à un audit, en fait une « Expertise des coûts de la route des Tamarins ». Le document a été remis aux conseillers régionaux membres de la commission « Développement durable », dont un Guy Jarnac très attentif, sous la forme d'un ensemble de photocopies en noir et blanc, peu lisible, genre Power point des familles. Il leur a été expliqué que l'argumentaire lié à cette expertise serait communiqué plus tard. Mais dans l'absolu, si Paul Vergès savait, dès mai 2005, ce qui provoquait exactement les augmentations en cause, pourquoi payer un audit, deux ans plus tard, pour s'entendre dire ce que l'on savait déjà ?

Philippe Le Claire